



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 72198

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de nombreuses associations loi 1901 à but non lucratif au regard du paiement des droits d'auteurs à la Sacem. En effet, ce système fiscal tel qu'il est institué pénalise financièrement ces associations qui, bien souvent, se retrouvent avec un bilan déficitaire après l'acquittement de cette taxe. Elles souhaiteraient donc la mise en place d'une taxation dégressive. Aussi, il lui demande si elle entend prendre en compte cette proposition afin que ces associations ne soient plus fragilisées dans leur existence même par l'actuel système des droits d'auteurs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72198

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 401